

SUISSE : Le rapport «final» qui écume le passé sud-africain peu glorieux de la Suisse

Date de parution: Vendredi 28 octobre 2005

Auteur: Valérie de Graffenried

INTROSPECTION. La Suisse a maintenu d'étroits contacts avec Pretoria sous le régime de l'apartheid. Et même appuyé la fabrication de bombes atomiques sud-africaines. Problème: les historiens n'ont pas pu accéder à certaines archives fédérales.

La Suisse a condamné le régime raciste de l'apartheid (1948-1994) tout en maintenant des liens économiques très étroits avec Pretoria: l'attitude ambivalente et schizophrénique de la Suisse vis-à-vis de l'Afrique du Sud est connue; le rapport de synthèse du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) présenté jeudi la documente sur plusieurs centaines de pages. L'historien Peter Hug va jusqu'à dire que la Suisse était un pilier du régime de l'apartheid, l'industrie suisse ayant notamment soutenu le programme atomique secret sud-africain.

Dirigés par Georg Kreis durant quatre ans, les historiens se sont heurtés à un problème de taille: ils n'ont pas pu avoir un libre accès aux archives, bloquées en partie du côté sud-africain, mais surtout du côté suisse. Leur condition de base était de pouvoir accéder aux dossiers de l'administration fédérale soumis à un embargo de 30 ans. Le rapport final aurait dû être publié au printemps 2004 mais, suite à l'imposition, le 16 avril 2003, d'un nouvel embargo du Conseil fédéral sur les archives, pour éviter que les entreprises suisses faisant l'objet de plaintes collectives aux Etats-Unis soient désavantagées au plan international, les chercheurs ont mis plus de temps que prévu. Cinq des dix projets étaient concernés par cet embargo, ce qui a entraîné «une perturbation sérieuse du PNR42+», insiste Georg Kreis. Le rapport de synthèse du FNS n'est ainsi pas un «rapport de vérité», ajoute-t-il.

L'historien est néanmoins en mesure de dire «qu'en ne se joignant pas aux sanctions, la Suisse, par ses exportations de capitaux et l'acquisition d'or sud-africain, a soutenu en termes d'efficacité économique le régime de l'apartheid avec ses entreprises d'Etat assoiffées de crédits et ses énormes dépenses publiques». Mais sans pour autant contribuer à sa longévité. Les deux pays ont notamment collaboré en matière de renseignements pour combattre les opposants à l'apartheid. L'attaché militaire sud-africain de l'époque avait ainsi noué des relations avec des politiciens situés tout à droite de l'échiquier politique. Parmi eux, Ernst Cincera, Paul Sager et un certain Christoph Blocher, alors président du «groupe de travail Afrique du Sud». Les relations entre les deux pays ont été particulièrement intenses à l'apogée de l'apartheid, dans les années 1980. Le massacre de Soweto en 1976 n'a en rien modifié l'attitude des autorités suisses, qui observaient avec méfiance le discours sur les droits de l'homme de l'ONU. En 1986, les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon adoptent des sanctions économiques contre le régime de l'apartheid. La Suisse pas: elle invoque la liberté du commerce et de l'industrie, garantie par la Constitution, et la stricte séparation entre affaires publiques et privées pour ne pas suivre.

La politique internationale des sanctions n'a en fait jamais eu de véritable influence sur les autorités suisses. La Suisse a au contraire contourné à grande échelle l'embargo sur les armes décrété par l'ONU pour l'Afrique du Sud, affirme Peter Hug, auteur d'une étude sur la coopération militaire et nucléaire sous le régime de l'apartheid. Des fabricants d'armes tels qu'Oerlikon-Bührle ont échappé à l'interdiction d'exporter des armes et accepté de nouvelles commandes: entre l'été 1964 et mai 1965, l'entreprise accepta d'exporter 30 canons Oerlikon de 35 mm, mais accepta également en août 1965 une nouvelle commande de 90 canons pour un montant de 52,7 millions de francs, ainsi que 45 unités de contrôle de tirs Superfledermaus pour 54 millions de francs. Au courant des commerces illégaux, les autorités fédérales les ont tolérés tacitement.

Peter Hug va plus loin: la Suisse a même appuyé indirectement la fabrication de bombes atomiques sud-africaines. Ayant un besoin urgent d'uranium pour son programme d'arme atomique, la Suisse en a importé à l'Afrique du Sud, seul pays à l'époque prêt à en livrer sans condition. La société des frères Sulzer SA et la société VAT de Haag ont livré en contrepartie d'importants composants pour l'enrichissement d'uranium sud-africain, contribuant ainsi à mettre à disposition les matières fissibles nécessaires à la fabrication des six bombes atomiques que le gouvernement sud-africain a avoué, en 1993, avoir fabriquées. Pour Peter Hug, la raison pour laquelle les autorités suisses protégeaient à tel point les intérêts économiques de l'industrie de l'armement est à trouver dans le contexte de la guerre froide. «Certes, l'apartheid et les méthodes utilisées pour cette protection déplaisaient en Suisse à nombre de hauts

fonctionnaires et politiciens, mais la lutte effective ou supposée contre le communisme a pris le pas sur les autres considérations», insiste-t-il. Une thèse que fait également sienne le juriste Jörg Künzli. Les violations du droit suisse ont été tolérées ou critiquées avec retenue, entre autres parce que la Suisse considérait l'Afrique du Sud comme un bastion contre la menace du communisme, écrit-il dans son étude.

Se voulant neutre, le rapport mentionne aussi le programme des «mesures positives» édicté par le Conseil fédéral en 1986, pour améliorer les conditions de vie de la population noire et établir des relations étroites avec l'opposition pour l'ère post-apartheid. Entre 1986 et 1994, plus de 50 millions de francs ont ainsi été accordés en faveur de nombreux projets. Des mesures pas tout à fait innocentes: elles avaient notamment pour but de redorer l'image de la Suisse.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch